

LA DÉFENSE DU CONTINENT ET LE PROJET DE
PIPE-LINE DANS LE NORD

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si les répercussions des pipe-lines proposés sur la défense du continent seront étudiées à cette réunion. Je pense ici surtout à la sécurité du transport du pétrole depuis la baie de Prudhoe jusqu'au cœur du continent.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que les pourparlers doivent porter essentiellement sur la protection de l'environnement, mais il est très possible que certaines questions relatives à la défense y soient soulevées, en particulier par les États-Unis.

LE PROJET DE LIGNE DE PÉTROLIERS VIA LE DÉTROT
DE GEORGIE—LA QUESTION DU COMITÉ D'ÉTUDE

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre. Le chef de l'opposition semble avoir retiré l'opposition de son parti à une enquête sur le transport du pétrole par voie du détroit de Géorgie. Permettez que je demande au premier ministre s'il invitera le leader du gouvernement à la Chambre à présenter la mesure n° 63 inscrite au nom du gouvernement qui habilitera un comité de la Chambre à faire sur les lieux un examen du problème?

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Pourrait-il indiquer si le cabinet est maintenant unanime concernant le tracé du pipe-line transalaskien, et cette position officielle sera-t-elle exposée clairement à la population canadienne?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député admettra que la question ainsi posée est irrecevable.

LE PROJET DE PIPE-LINE TRANSALASKIEN—
L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, les questions posées au premier ministre montrent à quel point le problème est complexe et compartimenté. Je ne veux pas dire compartimenté en regard du gouvernement mais plutôt du fait de la complexité découlant de la pollution et des autres facteurs économiques mentionnés par le député de Calgary-Centre, à savoir les facteurs de défense. Le gouvernement va-t-il maintenant envisager la réalisation d'une étude de faisabilité effectuée au Canada par des experts en ce domaine ainsi que par des députés et des sénateurs afin que nous puissions nous réunir pour discuter de ce sujet et trouver les réponses voulues qu'on soumettrait pour l'essentiel aux États-Unis?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous espérons qu'en ce qui concerne toutes les questions touchant l'avenir du Canada, nous œuvrerons en commun en tant que nation, mais de la façon dont le régime parlementaire a été institué, l'exé-

[Le très hon. M. Trudeau.]

cutif est tenu de prendre ses responsabilités, et c'est ce que nous avons l'intention de faire. Ce serait une solution très plaisante de pouvoir se réunir tous pour discuter de tous les sujets et de prendre des décisions en tant que nation. Après tout, nous admettons bien que certains aient le droit de siéger dans l'opposition.

M. Baldwin: Voulez-vous consigner cette réflexion?

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'aimerais reprendre cette question. J'apprécie la réponse du premier ministre. Comme c'est sans doute là le problème le plus complexe auquel nous devons faire face, le premier ministre prendra-t-il ma suggestion au sérieux et y donnera-t-il suite?

* * *

LES FINANCES

LES PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS—L'INTENTION DE
RETRAIT DE L'ONTARIO—L'ATTITUDE DU
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de député qui, semble-t-il, a le droit de siéger dans l'opposition, j'aimerais poser au premier ministre une question qui découle de l'exposé budgétaire qu'a fait hier le trésorier provincial de l'Ontario. Le gouvernement ontarien a-t-il fait des démarches officielles ou officieuses auprès du gouvernement fédéral afin de lui demander de se retirer des programmes à frais partagés et de verser à la province l'équivalent fiscal? Si tel est le cas, le gouvernement a-t-il donné sa réponse et quelle est-elle?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en ce qui a trait à la première partie de la question, je puis assurer le député que nous respectons son droit de siéger dans l'opposition aussi longtemps que son parti le voudra.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Au sujet de la seconde partie de la question, je ne puis pas répondre pour le ministre des Finances mais au sujet du premier ministre de l'Ontario et de moi-même, il n'y a eu aucune demande d'abstention facultative. La première fois que j'en ai entendu parler c'était dans l'exposé budgétaire du trésorier de l'Ontario. Bien entendu, le député et vous tous ici à la Chambre savez qu'en 1964 la loi fédérale stipulait que les provinces qui préféraient accepter des points fiscaux plutôt que d'adopter les autres dispositions relatives aux programmes à frais partagés étaient libres de le faire. A cette époque, le Québec fut la seule province à adopter cette position. Cette option est restée accessible jusqu'en 1969. Quand le gouvernement a présenté son Livre blanc sur l'impôt, il suspendit cette offre pour la très simple raison que toute l'assiette des points fiscaux allait être modifiée. Par conséquent, il n'était plus possible de maintenir cette même offre étant donné qu'on prévoyait réformer tout le régime fiscal. Nous avons maintenant pris note de la position de la province d'Ontario et, comme nous l'avons annoncé, sitôt la réforme fiscale mise en vigueur, nous nous réunirons avec les autorités provinciales pour nous entretenir des moyens par lesquels elles pourraient faire valoir à nouveau le droit de se retirer du régime, qu'elles n'ont pas exercé auparavant.